

Edito

Brève de Comptoir. 2 types accoudés au zinc.
Le premier :

« - Vous vous rendez-compte ! Les derniers scanners sont capables de déchiffrer 20 000 caractères à la seconde...

- ... avec un taux d'erreur de 1/10 000ème. C'est quand même formidable, non ?!

L'autre lève le nez de son journal, pose sa tasse de café, regarde son interlocuteur et répond :

- Deux conneries à la seconde, c'est ça que vous appelez le progrès ? »

Si on en croit le dernier opus pondu par le président Barou (mais est-on sûr que ce sera bien le dernier ?), c'est le numérique qui sauvera la formation, c'est le numérique qui sauvera l'AFPA, le chômage de masse n'a qu'à bien se tenir. C'est vrai que le web et l'internet sont de formidables outils. En un seul clic, on peut lire tout ce qui se publie partout dans le monde numérique. Et l'inverse est vrai aussi, on peut s'adresser à des gens, instantanément et mondialement, sans les voir, sans même les connaître. Bon ! Le problème, c'est quand on publie une connerie, elle devient instantanément planétaire, et la perte de crédibilité est proportionnelle à l'auditoire. Par exemple, prenez le site afpa.fr, vitrine de « l'Agence ». Cherchez-y la formation « [Charpentier Bois](#) ». Vous y lirez « Métier de tradition, le charpentier bois doit aujourd'hui savoir manier aussi bien la scie et le marteau que des logiciels de CAO /DAO et de calcul. ». Sans oublier la plieuse (à bois ?), comme le montre l'illustration qui accompagne la page web ? Sur la page de description de la formation TIFCC, ce sont l'orthographe et la grammaire qui sont mises à mal. Et on pourrait parler de Métis, « LA » prochaine révolution pédagogique à l'AFPA, qui, faute d'une relecture parce que c'est l'urgence qui décide, affiche des formules et des équations fausses. Tout ça ne fait pas très sérieux !

Car c'est le risque : à vouloir supprimer l'humain, et a fortiori le professionnel, dans la formation des stagiaires, on supprime les garde-fou et les gardiens des savoirs et savoir-faire.

Bref ! L'outil numérique, qui n'aurait dû rester qu'un OUTIL, est devenu l'enjeu d'un plan com', au même titre que des caméras sont des moyens de « vidéoprotection ». Une dernière pour la route : faites traduire par un outil numérique automatique la phrase « Les poules qui couvent au couvent s'étaient enfuies dès qu'on leur avait ouvert la porte ». Résultat garanti au bout de 2 aller-retours Français – Anglais.

Brèves de CRE

APPRENDRE POUR DEMAIN :**LES ÉLUS DU CRE INTERPELLENT LA PRÉSIDENTE**

« S'INDIGNER DÈS AUJOURD'HUI...

Depuis 2012 et l'arrivée de M. BAROU les salariés ont dû faire efforts sur efforts pour « sauver l'AFPA ». Ils ont vu depuis cette époque leur pouvoir d'achat diminuer, mais manifestement les économies demandées ne concernent pas l'ensemble du personnel. Cela nous rappelle la pub : c'est ceux qui en parlent le plus qui en font le moins. Le point d'orgue de ce plan d'économie, a été de refuser les agendas 2017 aux salariés. Et le 15 mars 2017 arrive dans tous les établissements AFPA la prose du président BAROU, dont la 4ème de couverture indique une valeur de 19€ TTC par exemplaire. C'est indécent. Quel est l'objectif de cette provocation, si ce n'est de satisfaire l'égo boursoufflé du président [de l'AFPA NDLR] qui enfle encore plus vite que la dette de l'AFPA ? Qui a payé l'achat de ces livres ? Combien d'exemplaire pour l'AFPA ? Les droits d'auteur, pour qui ?

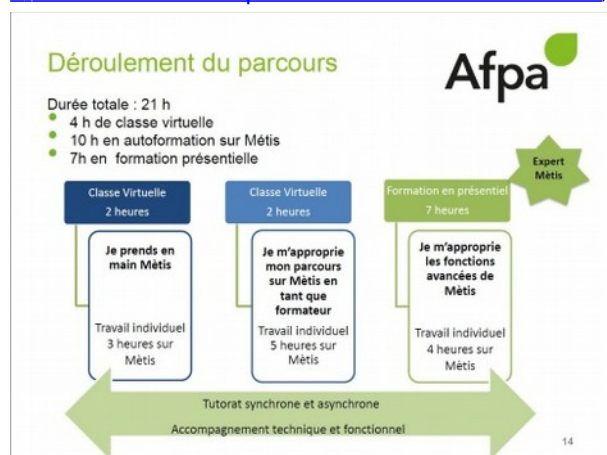
Quelle est la réaction de la directrice régionale ? »

Faut croire que la salve était attendue, car la directrice régionale nous a lu les réponses formatées que tous les élus de l'AFPA ont dû entendre : « Il y a eu 24 000 exemplaires édités, qui ont coûté à l'AFPA 78 562 €, une version e-book sera mise gratuitement en ligne, tous les droits d'auteur sont reversés à l'éditeur, il a été écrit par un collectif interne/externe et c'est une chance pour l'AFPA car on va l'offrir à des partenaires qui comptent ». N'en jetez plus ! Si vous aussi vous trouvez que ce livre en rajoute une couche au mépris de l'AFPA envers ses salariés, si vous aussi vous voulez réagir, ne le jetez pas tout de suite, SUDFPA va vous proposer des solutions originales quant à l'utilisation de cette prose (origamis, photo-montage, ...). Et pourquoi pas un concours ?

FORMATION DES FORMATEURS-TRICES :**C'EST PARTI POUR MÉTIS**

44 formations (sur 83) sont concernées par le déploiement de Métis. Les formateurs-trices concerné-es vont aller se faire expliquer comment ça marche (parce que ça marche, forcément). Et attention ! Participation obligatoire, pas question .../...

.../... d'y échapper (cf. calendrier). Bon ! Il est bien précisé qu'il y a encore quelques bugs, que chacun devra faire remonter. Alors à SUD FPA, on tient à apporter notre contribution : concernant le temps de travail individuel, 3 heures + 5 heures + 4 heures ne font pas un total de 10 heures,



à moins de compter ce temps de travail comme s'il était fait par des assistant-es parlementaires sarthois.

JOURNÉE DE L'INDUSTRIE À MANTES :

EN FAIT, C'EST BIEN AUSSI DE VOIR LES GENS EN VRAI

Mme la directrice régionale ne tarissait pas d'éloges pour détailler la journée du 21 mars à Mantes : en partenariat avec Renault, Schneider, Véolia et d'autres, l'AFPA présentait les métiers de l'industrie auxquels on forme encore (un peu) à Meudon, Gonesse, Saint-Ouen l'Aumône, et Évry (en plus de Magnanville). Les élus et la presse ont pu voir « pour de vrai » ce qu'était un centre de formation, des formateurs et aussi des stagiaires. Le maire a reconnu qu'il n'avait plus mis les pieds dans le centre depuis des années, au point d'en oublier son existence. Les journalistes ont découvert que l'AFPA n'était pas uniquement un lieu où on ne croisait que « des huiles » (l'effet inauguration du showroom la semaine précédente). Bref ! « une très belle journée », selon la directrice régionale. Et nous partageons ce sentiment : rien ne remplace le contact humain.

Le saviez-vous ? Droit de retrait des salariés, un droit inattaquable.

Le monde de l'entreprise se divise en 2 populations : ceux qui donnent des ordres et ceux qui les exécutent. Ça s'appelle le lien de subordination et tout salarié qui signe un contrat de travail accepte de se soumettre aux ordres qu'on lui donne, sinon c'est la faute. Une seule exception : lorsque le salarié a « un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave **ET** imminent » pour sa vie ou sa santé ». C'est le droit de retrait¹. Il-elle est en droit de quitter son poste de travail immédiatement, sans attendre l'accord de l'employeur. Juste l'obligation d'informer sans délai l'employeur du danger. Aucune sanction ne peut être prise envers un-e salarié-e qui aurait quitté son poste de travail en faisant jouer son droit de retrait, peu importe que le danger ait été avéré ou pas. En effet, les juges qui seraient saisi devraient se prononcer sur le « motif raisonnable » et non pas sur la réalité du danger.

Ainsi, les salariés (accueil, restaurant, assistant-es techniques, formateurs-trices, ...) face à un individu ou groupe d'individus agressif(s) peuvent faire jouer leur droit de retrait. Un faux plafond qui se déforme à cause d'une fuite d'eau, un appareil électro-portatif qui a des ratés, un EPI (équipement de protection individuel) abîmé, une odeur de gaz sont des éléments qui peuvent justifier un droit de retrait. A contrario, une personne qui fume dans des bâtiments affectés au travail n'est pas un motif de droit de retrait : il faut que le danger soit grave **et** imminent, non pas grave **ou** imminent.

Si donc vous êtes ou vous voyez un-e de vos collègues en situation de danger, n'attendez pas de savoir si c'était une fausse alerte pour activer le droit de retrait.

Une dernière chose : si le fait de vous mettre en droit de retrait peut entraîner un danger pour des collègues qui dépendent de vous, alors ces collègues doivent aussi se retirer de leur poste de travail.

Ne pas perdre sa vie en voulant la gagner !

<i>Pour trouver un représentant SUDFPA-Solidaires en Ile de France</i>	
Paris : Martine GLEYZE	Nanterre/Meudon/Plessis : François DUVAL
DRIF : Jean-Marc CELLIER	Stains/Gonesse : Richard LALAU
Champs/Meaux : Jean-Jacques LEFEBVRE	Créteil : Bernard BONNET
Évry-Ris/Lardy : Jean DUFAU	Bernes / SOA : Pascal GRANDIN

SUD FPA Ile de France - 1 rue de la Citoyenneté - 93240 STAINS - <http://sudfpa.net>

¹ Sources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1136>